

Bruxelles, le 5 janvier 2020

Monsieur Pierre-Yves Jeholet
Ministre-Président de la Fédération
Wallonie-Bruxelles
Place Surllet de Chokier, 15-17
4^{ème} étage
1000 Bruxelles

Vos réf. : MIN-PRES/AB/FC/MP/HK-201103
mehdi.picone@gov.cfwb.be

Objet : Avis du CSEM relatif à l'avant-projet de décret organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique

Monsieur le Ministre-Président,

Le bureau du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) a examiné attentivement l'avant-projet de décret que vous lui avez communiqué. L'avis suivant a été approuvé par le bureau du Conseil en date du 15 décembre 2020.

Le Conseil tient tout d'abord à saluer cette initiative et confirme la nécessité de coordonner et de renforcer les actions de la Communauté française en faveur de la transition écologique, particulièrement afin d'atteindre les objectifs globaux de réduction des gaz à effet de serre et de neutralité carbone. Ces mesures d'adaptation durables sont de nature à réduire le plus possible les risques de changement climatique au plus grand bénéfice de l'homme et la biodiversité.

L'intérêt de disposer d'un plan transversal de transition écologique adapté aux compétences de la Communauté française nous paraît pertinent, de même que la création d'un comité de coordination et de suivi de la politique de transition écologique.

Dans le périmètre de nos missions relatives à la promotion de l'éducation aux médias et de la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'éducation aux médias en Communauté française, le CSEM pourra utilement contribuer à ce plan.

En effet, la sensibilisation et la formation à l'impact environnemental des usages médiatiques du citoyen (jeune et adulte) font pleinement partie du champ des objectifs du CSEM.

Le référentiel de compétences en éducation aux médias du CSEM¹ prévoit notamment dans l'axe technique :

« 2.2.3. Les enjeux techniques du média

L'auteur compétent, qui s'interroge sur les enjeux techniques de sa production médiatique, est capable de :

- *choisir un dispositif technique en tenant compte des problèmes de confidentialité, de sécurité, de propriété intellectuelle, de pérennité (...) qui lui sont liés ;*
- *identifier les implications socio-économiques du dispositif technique d'écriture choisi ;*
- *comprendre les implications environnementales des infrastructures techniques choisies pour diffuser et pour archiver le média ;*
- *comprendre les enjeux sociétaux qui peuvent être liés aux choix des techniques d'interaction choisies. »*

Si de nouvelles actions devaient être entreprises à ce sujet, le CSEM insiste pour que les budgets adéquats soient dégagés par le Gouvernement afin d'opérationnaliser les objectifs définis.

Le CSEM souhaite également être associé à l'élaboration du plan de transition écologique, en ce qui concerne l'éducation aux médias.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'expression de nos sentiments distingués.



Pour le Conseil supérieur de l'éducation aux médias,
Paul De Theux, Président.

¹ Les compétences en éducation aux médias : un enjeu éducatif majeur, mai 2016 p28
<http://www.csem.be/sites/default/files/files/Conseil%20des%20médias%20-%20complet%20final%20Web%20CTA.pdf>